

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 24 chaâbane 1442 – 6 avril 2021

164^{ème} année

N° 31

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Agence
Tunis Afrique Presse 756

Ministère de l'Intérieur

Nomination de chefs de services 756

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement

Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à
l'investissement du 31 mars 2021, relatif à la fixation de la liste des
documents incluant les informations ou les données disponibles auprès ou
émanant des services du ministère de l'économie, des finances et de l'appui
à l'investissement et des structures qui lui sont rattachées et qui font l'objet
d'échange électronique entre les structures publiques 756

Ministère des Transports et de la Logistique

Arrêté du ministre des transports et de la logistique du 31 mars 2021, fixant
la distance de sécurité entre les véhicules 759
Nomination de directeurs 761

Ministère des Technologies de la Communication

Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Office national des
postes..... 761

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines	
Nomination d'un chef de programme.....	761
Cessation de fonctions d'un chef de programme	761
Ministère du Commerce et du Développement des Exportations	
Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur central du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations	761
Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations	762
Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'inspection du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations	762
Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques au ministère du commerce et du développement des exportations.....	763
Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques au ministère du commerce et du développement des exportations.....	764
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie du matériel de terrassement agricole	764
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques	765
Atribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	765
Nomination d'un sous-directeur	766
Ministère de la Santé	
Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'Office national du thermalisme et de l'hydrothérapie.....	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Razi de la Manouba.....	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Sahloul de Sousse	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration du Centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous.....	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Institut National «Zouhaïer Kallel» de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis	766
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis.....	767
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Institut Hedi Rais d'ophtalmologie de Tunis	767

Ministère de l'Education	
Nomination d'un directeur	767
Nomination d'un sous-directeur	767
Nomination d'un chef de service	767
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	767
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	767
Tableaux d'emplois fonctionnels	767
Ministère des Affaires Culturelles	
Nomination de sous-directeurs	768

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 6 avril 2021.

Monsieur Kamel Ben Younes, est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de l'Agence Tunis Afrique Presse en remplacement de Madame Mouna Mtibaa.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021.

Le commandant de la garde nationale, Nizar Ferjani, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à l'Observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021.

Le commissaire de police de la classe supérieure, Mourad Jouini, est chargé des fonctions de chef de service de la communication de la circulation routière à l'Observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'APPUI A L'INVESTISSEMENT

Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 31 mars 2021, relatif à la fixation de la liste des documents incluant les informations ou les données disponibles auprès ou émanant des services du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement et des structures qui lui sont rattachées et qui font l'objet d'échange électronique entre les structures publiques.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement,

Vu la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et notamment son article 2,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique des données entre les structures et leurs usagers et entre les structures,

Vu le décret n° 93-982 du 3 mai 1993, relatif à la relation entre l'administration et ses usagers, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret n° 2010-1882 du 26 juillet 2010,

Vu le décret n° 93-1880 du 13 septembre 1993 relatif au système d'information et de communication administrative,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-388 du 9 mars 2017, fixant la composition et les modalités d'organisation du conseil supérieur de l'investissement, l'organisation administrative et financière de l'instance tunisienne de l'investissement et du fonds tunisien de l'investissement et les règles de son fonctionnement, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2018-572 du 20 juin 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018, relatif à la publication de la liste exhaustive des activités économiques soumises à une autorisation et la liste des autorisations administratives pour la réalisation d'un projet et à la fixation et la simplification des dispositions y afférentes,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-310 du 15 mai 2020 relatif à la fixation des conditions, des modalités et des délais de simplification des procédures administratives, la réduction des délais, l'utilisation des moyens modernes de communication et l'adoption de la transparence en ce qui concerne les relations des structures publiques avec les investisseurs et les entreprises économiques et notamment son article 9,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-789 du 21 octobre 2020 portant création du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

Arrête :

Article premier - Est fixée par l'annexe du présent arrêté la liste des documents incluant les informations ou les données disponibles auprès ou émanant des services du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement et des structures qui lui sont rattachées et qui font l'objet d'échange

électronique entre les structures publiques et qui ne doivent pas être exigés de la part des investisseurs et des entreprises économiques lors de la prestation d'un service administratif en relation avec la réalisation de l'investissement ou lors de l'octroi d'une autorisation d'exercice d'une activité économique ou pour la création d'une entreprise économique ou lors de la déclaration d'investissement.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre de l'économie, des finances et
de l'appui à l'investissement*

Ali Kooli

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Annexe

Les documents objet d'échange électronique avec d'autres structures publiques	Les structures publiques concernées par l'échange électronique	Le mode d'échange électronique adopté
Documents émis par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement:		
Quittance de paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	Web service
Quittance de paiement de l'impôt sur les sociétés		
Documents émis par la Direction Générale des Impôts :		
Carte d'identification fiscale	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	Web service
Attestation de situation fiscale		
Documents émis par la Direction Générale du Financement:		
Autorisation pour la création d'une institution de microfinance	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	par courrier électronique <u>dgf@finances.tn</u>
Autorisation pour les opérations se rapportant au capital ou à l'actif des institutions de microfinance		
Autorisation pour les opérations de filialisation ou de fusion entre les institutions de microfinance		
Autorisation pour la création d'une société d'investissement à capital fixe non résidente		
Documents émis par la Direction Générale des Douanes:		
Agrément de commissionnaire en douane	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	par courrier électronique br.ordre@douane.gov.tn
Agrément de bénéfice du régime de la transformation sous douane pour le marché local		
Agrément d'exploitation d'entrepôt privé particulier		
Agrément d'exploitation d'entrepôt privé pour le compte d'autrui		
Documents émis par le Comité Général des Assurances:		
Agrément des entreprises d'assurance et/ou de réassurance	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	par courrier électronique agreements.cga@cga.gov.tn
Agrément pour le dépassement des seuils de participation au capital des entreprises d'assurance et/ou de réassurance		
Accord préalable pour les opérations de transfert de portefeuille de contrats, d'absorption, ou de fusion des entreprises d'assurance et/ou de réassurance		
Documents émis par l'Instance Tunisienne de l'Investissement:		
Attestation de dépôt de déclaration d'investissement	Toutes les structures publiques concernées par ces documents	par courrier électronique contact@tia.gov.tn
Les autorisations délivrées par l'Instance Tunisienne de l'Investissement en cas de silence		
Les autorisations délivrées par la commission des autorisations et agréments créée auprès de l'Instance Tunisienne de l'Investissement		
Attestation de début de réalisation		
Décision d'octroi d'avantages financiers		
Attestation d'entrée en activité effective		
Ordre de déblocage de la première tranche de la prime d'investissement		
Ordre de déblocage de la deuxième tranche de la prime d'investissement		

Arrêté du ministre des transports et de la logistique du 31 mars 2021, fixant la distance de sécurité entre les véhicules.

Le ministre des transports et de la logistique,
Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2002-64 du 23 juillet 2002, autorisant l'adhésion de la République Tunisienne aux deux conventions sur la circulation routière et la signalisation routière,

Vu le code de la route promulgué par la loi n° 99-71 du 26 juillet 1999, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2009-66 du 12 août 2009 et notamment son article 14,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000, fixant la distance de sécurité entre les véhicules.

Arrête :

Article premier - Tout conducteur doit laisser une distance de sécurité suffisante entre son véhicule et le véhicule qui le précède afin d'éviter la collision avec celui-ci, notamment en cas de réduction brusque de sa vitesse ou de son arrêt imprévisible. Cette distance augmente à mesure que la vitesse augmente.

Art. 2 - La distance de sécurité est la distance parcourue par le véhicule pendant deux secondes pour un conducteur possédant les capacités physiques et mentales prévues à l'article 7 du code de la route.

Art. 3 - L'annexe du présent arrêté indique les distances de sécurité approximatives minimums à respecter entre les véhicules à partir d'une vitesse de cinquante (50) kilomètres par heure et ce, pour un conducteur possédant les capacités physiques et mentales visées à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4 - Nonobstant les dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté, les conducteurs des véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé excède trois mille cinq cents (3500) kilogrammes ou dont la longueur dépasse sept (7) mètres doivent respecter, entre leurs véhicules, à l'extérieur des agglomérations et sur les autoroutes, une distance de sécurité minimale de :

- Soixante-quinze (75) mètres pour les véhicules transportant des matières dangereuses,
- Cinquante (50) mètres pour les autres véhicules.

Art. 5 - Est abrogé l'arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000, fixant la distance de sécurité entre les véhicules.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre des transports et de la
logistique*

Moez Chakhouk

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

ANNEXE

Estimation de la distance de sécurité en fonction de la vitesse (*)

Vitesse (en Km/h)	50	60	70	80	90	100	110
Distance de sécurité (en mètres)	30	36	42	48	54	60	66

(*) La distance de sécurité est calculée selon la formule suivante:

$$\frac{\text{vitesse (km/h)}}{10} \times 6$$

Par arrêté du ministre des transports et de la logistique du 25 mars 2021.

Madame Aziza Ayadi épouse Zeddini, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des ressources humaines et de développement des compétences à la direction générale des affaires administratives, financières et des moyens généraux au ministère des transports et de la logistique à compter du 8 mars 2021.

Par arrêté du ministre des transports et de la logistique du 30 mars 2021.

Monsieur Tarek Bouazizi, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur du contrôle à la direction générale des transports terrestres au ministère des transports et de la logistique à compter du 16 mars 2021.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION**

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 24 mars 2021.

Monsieur Anis Belhassen est nommé membre représentant la Banque Centrale de Tunisie au conseil d'administration de l'Office national des postes, et ce, en remplacement de Madame Soumaya Lahouar.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE
L'ENERGIE ET DES MINES**

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 24 mars 2021.

Monsieur Kamel Hindaoui, ingénieur général, directeur général du bureau de mise à niveau, est nommé chef du programme de l'industrie au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines (section industrie) à compter du 22 mars 2021.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 24 mars 2021.

Il est mis fin à la nomination de Madame Nada Lachaal, ingénieur général, directrice générale de l'infrastructure industrielle et technologique, en qualité de chef du programme de l'industrie au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines (section industrie) à compter du 22 mars 2021.

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DU DEVELOPPEMENT DES
EXPORTATIONS**

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur central du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2013-3112 du 22 juillet 2013, fixant le statut particulier au corps du contrôle économique, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2018-1053 du 17 décembre 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-318 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 5 décembre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur central du contrôle économique.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du commerce et du développement des exportations le 24 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur central du contrôle économique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt-deux (22) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 23 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre du commerce et du
développement des exportations*

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83 - 112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2013-3112 du 22 juillet 2013, fixant le statut particulier au corps du contrôle économique, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2018-1053 du 17 décembre 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-318 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 5 décembre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur du contrôle économique.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du commerce et du développement des exportations le 24 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur du contrôle économique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt-huit (28) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 23 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre du commerce et du
développement des exportations*

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'inspection du contrôle économique au ministère du commerce et du développement des exportations.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2013-3112 du 22 juillet 2013, fixant le statut particulier au corps du contrôle économique, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2018-1053 du 17 décembre 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-318 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre du commerce

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 5 décembre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'inspection du contrôle économique.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du commerce et du développement des exportations le 24 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'inspection du contrôle économique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à neuf (9) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 23 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre du commerce et du
développement des exportations*

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques au ministère du commerce et du développement des exportations.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83 - 112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-318 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 20 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef, tel que modifié par l'arrêté du 19 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du commerce et du développement des exportations le 24 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 23 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre du commerce et du
développement des exportations*

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques au ministère du commerce et du développement des exportations.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83 - 112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-318 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 20 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal, tel que modifié par l'arrêté du 19 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du commerce et du développement des exportations le 24 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 23 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

Le ministre du commerce et du développement des exportations

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE MARITIME**

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie du matériel de terrassement agricole.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021 portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-126 du 15 février 2021 chargeant le ministre des technologies de la communication de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu l'arrêté du 12 novembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie du matériel de terrassement agricole le 31 mai 2021 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La liste d'inscription des candidatures sera close le 30 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim

Mohamed Fadhel Kraïem

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 31 mars 2021, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-126 du 15 février 2021, chargeant le ministre des technologies de la communication de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu l'arrêté du 23 juin 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques le 31 mai 2021 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La liste d'inscription des candidatures sera close le 30 avril 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim

Mohamed Fadhel Kraïem

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 25 mars 2021.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est accordée aux cadres, dont les noms suivent, conformément aux indications du tableau suivant :

Structure	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel
Direction générale de la production agricole	Kamel Khelifa	Ingénieur général	Directeur des ressources fourragères et des parcours
	Lotfi Ben Mahmoud		Directeur des arbres fruitiers et des cultures maraîchères
Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles	Slaheddine Ghedhaoui		Directeur de l'aménagement et de la valorisation des ouvrages
	Mohamed Naoufel Ben Haha		Directeur de l'aménagement de l'espace rural

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim du 22 mars 2021.

Monsieur Borhène Dridi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement financier, au commissariat régional au développement agricole de Manouba et ce à compter du 1^{er} mars 2021.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

MINISTERE DE LA SANTE

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Monsieur Fayez Khliia est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'établissement de l'Office national du thermalisme et de l'hydrothérapie, en remplacement du docteur Mohamed Mefteh et ce à compter du 16 décembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Kaouther Ben Abdelghani est nommée membre représentant du doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa, en remplacement du professeur Sonia Hlioui et ce, à compter du 28 septembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Madame Dorra Dhib est nommée membre représentant des pharmaciens au conseil d'administration de l'hôpital Razi de la Manouba, en remplacement de Madame Monia Hacheni et ce à compter du 3 novembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Mahdi Ksaa est nommé membre représentant le doyen de la faculté de médecine de Sousse au conseil d'administration de l'hôpital Sahloul de Sousse en remplacement du professeur Ali Ben Ali et ce, à compter du 3 octobre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Kamel Bahri est nommé membre représentant le doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration du Centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous, en remplacement du professeur Mehdi Belhaj Saleh et ce, à compter du 28 septembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Chiraz Amrouche est nommée membre représentant le doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration de l'Institut National «Zouhaïer Kallel» de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis en remplacement du professeur Henda Chelli et ce à compter du 28 septembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Lamia Aissaoui est nommée membre représentant le doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis, en remplacement du professeur Monia Ferchiou et ce, à compter du 28 septembre 2020.

Par arrêté du ministre de la santé du 6 avril 2021.

Le professeur Ines Taamallah est nommée membre représentant le doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration de l'institut Hédi Rais d'ophtalmologie de Tunis, en remplacement du professeur Fatma Mghith et ce à compter du 28 septembre 2020.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 6 avril 2021.

Monsieur Zakaria Dassi, inspecteur général de l'enseignement préparatoire et secondaire, est chargé des fonctions de commissaire régional de l'éducation à Nabeul à compter du 4 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2011-1005 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 6 avril 2021.

Monsieur Hassen Abida, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Sfax 1.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 6 avril 2021.

Madame Ines Slama, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service des matières d'enseignement du cycle primaire à la sous-direction des normes et des programmes du cycle primaire à la direction de la pédagogie et des normes du cycle primaire à la direction générale des programmes et de la formation continue au ministère de l'éducation.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 4 mars 2021.

Madame Nawrez Mkawer épouse Affes, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis à compter du 12 février 2020.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 4 mars 2021.

Madame Jihen Ghoulem épouse Errezgui, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'Institut supérieur des beaux-arts de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 4 mars 2021.

Madame et Monsieur dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels à l'université de Tunis El Manar conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Emploi fonctionnel	Etablissement
Basma Hafedh	Conservateur des bibliothèques ou de documentation	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de la recherche	Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis
Mondher Talhaoui	Technicien principal	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de la recherche	Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 4 mars 2021.

Les dames dont les noms suivent sont chargées d'emplois fonctionnels à l'Office des œuvres universitaires pour le Nord et à un établissement d'œuvres universitaires qui en relève conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Etablissement	Emploi Fonctionnel	Indemnités et Avantages
Amira Ellouz épouse Fersi	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Direction des services communs à l'Office	Chef de service de la comptabilité et la supervision des budgets des établissements des œuvres universitaires	Chef de service d'administration centrale
Radhia Mansouri épouse Souli	Professeur principal émérite	Foyer universitaire Elyassamine à la cité Ibn Khaldoun	Directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A)	Chef de service d'administration centrale

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Par arrêté du ministre des affaires culturelles par intérim du 4 mars 2021.

Madame Mouna Hermassi, conservateur en chef du patrimoine, est chargée des fonctions de sous-directeur du patrimoine matériel à la direction de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine, à la direction générale du patrimoine au ministère des affaires culturelles.

Par arrêté du ministre des affaires culturelles par intérim du 16 mars 2021.

Madame Faten Azzabi épouse Jerbi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires juridiques et du contentieux à l'Institut national du patrimoine au ministère des affaires culturelles.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal officiel de la République tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 6 avril 2021"